

Vu l'arrêté préfectoral n° 99 12 29 1 467 du 29.12.1999 portant création de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse et ses arrêtés modificatifs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2011363-0003 du 29 décembre 2011 arrêtant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale;
Vu l'arrêté de projet de périmètre de M. le Préfet en date du 20 juin 2012
Vu l'art 5211-18 et s et l'art 5211-25 et s. du CGCT portant le retrait et l'extension des périmètres de Communautés de Communes ;
Vu les décisions des communes en date du 30 mars 2012 portant acceptation de son retrait de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse et de son intégration en date du 1^{er} janvier 2013 à la Communauté de Communes du Sud Territoire ;
Vu l'acceptation du SDCI par la communauté de Communes de la Bourbeuse et du retrait de la commune de FROIDEFONTAINE ;
Vu l'acceptation de la Communauté de Communes du Sud Territoire par délibération en date du 6 septembre de l'intégration de la commune de FROIDEFONTAINE à son périmètre,
Vu la délibération concordante de la commune de FROIDEFONTAINE acceptant les transferts d'actifs et passifs.

La commune de FROIDEFONTAINE doit opérer son retrait de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse. Après une période d'échanges avec la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse et en partenariat avec la Communauté de Communes du Sud Territoire ayant permis un accord sur les éléments de reprise et leurs critères de quote-part, il est convenu des critères de répartition de l'actif et passif repris suivants ainsi que des biens clairement identifiés au titre du budget assainissement de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse :

Le critère principal de reprise ou de non reprise est fixé comme l'appartenance territoriale ou non au territoire de la Commune.

Il est convenu que l'ensemble des biens et passif seront transmis à travers les procédures de transfert de compétence ou / et de mise à disposition sous la responsabilité et la propriété de la Communauté de Communes du Sud Territoire en date de l'intégration de la commune de FROIDEFONTAINE à cette dernière.

Pour les éléments afférents au **budget annexe assainissement** de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse :

Concernant l'actif de la Communauté de Communes de la Bourbeuse :

L'actif total de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse ressort à sa valeur nette comptable à : 6 854 439,90 €.

Le transfert d'actifs repris par la commune de FROIDEFONTAINE, évalué à sa valeur nette comptable au 31 décembre 2011 sur le critère de reprise territoriale, est établi au montant de 2 831,50 €

Transferts établis :

La commune de FROIDEFONTAINE accepte de se voir transférer les biens indiqués en annexe 1 au titre de la compétence assainissement.

Il est opéré une reprise sur les opérations dite territoriales de manière intégrale. Concernant les opérations dites « partagées », la reprise se réalise selon une répartition en priorité territoriale. En

cas d'impossibilité, elle est basée sur la moyenne 3 ans (2009-2011) des mètres cube vendus sur la commune rapporté sur le volume total vendu.

Actifs conservés à l'usage de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse :

La commune de Froidefontaine accepte que la communauté de communes du Bassin de la Bourbeuse conserve les biens listés individuellement en annexe n°2 pour une valeur nette comptable de :

- 4 617 046,71 € (VNC au 31/12/2011) selon les critères territoriaux d'emploi pour les biens maintenus intégralement
- 522 166,70 € (VNC au 31/12/2011) selon les critères territoriaux d'emploi pour les biens partagés territorialement

soit un total de 5 139 213,41 € conservé après les transferts consolidés de toutes les communes « sortantes ».

Concernant le passif de la Communauté de Communes de la Bourbeuse :

Le passif total de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse ressort à sa valeur nette comptable à : 6 047 115,24 €.

Le transfert de passif repris par la commune de FROIDEFONTAINE, listé en annexe 1, évalué à sa valeur nette comptable au 31 décembre 2011 sur le critère de reprise territoriale, est établi au montant de 9 818,51 €.

La Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse conserve les éléments de passifs, listés individuellement en annexe n°3 présents au budget de l'assainissement pour un montant de 3 764 544,88 euros.

Le transfert sera mis à jour des chiffres de la gestion 2012.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :


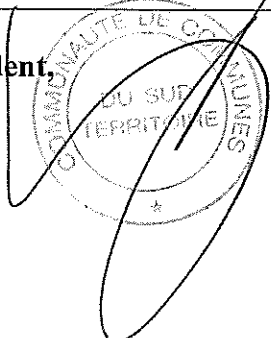
- les éléments de transfert de l'actif et de passif propre au retrait de la commune de la Communauté de Communes de la Bourbeuse listés dans la présente délibération ainsi que les quotités de partages ;
- que la commune de FROIDEFONTAINE et la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse renoncent conjointement à toute indemnisation, soultte ou autre forme de compensation quant aux écarts budgétaires ou comptables générés par les éléments de partage sujet de la présente délibération ;
- que la commune de FROIDEFONTAINE renonce à tout droit sur les résultats des budgets SPIC et autre indemnisation en contre partie du maintien dans les budgets (général et annexes) de la Communauté de Communes de la Bourbeuse de l'ensemble des inscriptions, droits et montants présents dans les comptes de tiers (clients et fournisseurs), eux-mêmes issus de la gestion antérieure au 01/01/2013 de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse.
- de recevoir les éléments d'actifs matériels et leurs accessoires à travers un Procès-verbal de mise à disposition à la Communauté de Communes du Sud Territoire en date de 1er janvier 2013.
- d'autoriser le Président à signer les conventions, les PV de mise à disposition et tout document financier, administratif ayant trait au retrait de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse comme à l'intégration au sein de la Communauté de Communes du Sud Territoire ;

- le transfert de l'ensemble de l'actif et du passif transféré et des contrats en cours à la Communauté de Communes du Sud Territoire dans la limite de ses compétences en date du 1er janvier 2013.
- d'autoriser le Président à inscrire les crédits nécessaires au budget assainissement collectif.
- d'autoriser le Président à exécuter et signer tous les actes administratifs, juridiques, et financiers pour la mise en œuvre du transfert.

En annexe :

Etat des biens conservés par la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse.

Etat consolidé de l'actif et du passif transféré ou mis à disposition de la Communauté de Communes du Sud Territoire consolidé.

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 28 DEC. 2012 Et publication ou notification le 8 DEC. 2012</p> <p>Le Président,</p> 	<p>Le Président,</p> 
---	---

Désignation du bien	Partielle ou totale	Critère répartition	Date entrée	V. origine	VNC	BORON	BREBOTTIE	BRETAGNE	FROIDEFONTAINE	GROSNE	RECOURVANCE	VELLESCOT	7 Communes
Réseau Grosne	T		31/12/2000	72 885,38 €	58 317,38 €					58 317,38 €			58 317,38 €
pompe lowara step Grosne	T		02/07/2004	700,00 €	332,00 €					332,00 €			332,00 €
installation technique Step Grosne	T		05/09/2005	165,43 €	88,43 €					88,43 €			88,43 €
régulateur step Grosne	T		01/06/2005	195,00 €	104,00 €					104,00 €			104,00 €
levé topo Boron	T		31/03/2006	3 700,00 €	3 334,00 €	3 334,00 €							3 334,00 €
réseau sud phase 1 boron	T		31/12/2009	933 363,40 €	886 695,40 €	886 695,40 €							886 695,40 €
réseau sud phase 2 boron	T		30/08/2010	524 949,75 €	507 451,75 €	507 451,75 €							507 451,75 €
travaux PR Bretagne - Bretagne	T		11/05/2011	2 479,00 €	2 438,00 €			2 438,00 €					2 438,00 €
études SDA	F	m3 consommés	14/11/2001	27 898,16 €	27 898,16 €	2 128,25 €	1 940,87 €	1 163,60 €	2 831,50 €	1 731,52 €	414,08 €	1 356,76 €	11 566,58 €
travaux sur 6 PR Boron + Montreux	F	2 postes/6	18/08/2010	1 318,00 €	1 276,00 €	425,33 €							425,33 €
signalétique 15 PR	F	7 postes/15	18/01/2011	1 144,40 €	1 068,40 €	284,91 €							498,59 €
réseau nord phase 3 montreux + Bretagne	F	montant des Tx (32,6%)	11/05/2011	761 073,67 €	748 389,07 €			243 975,03 €		142,45 €			243 975,03 €
<p>1 400 319,64 € 1 940,87 € 247 647,85 € 2 831,50 € 60 715,78 € 414,08 € 1 356,76 € 1 715 226,49 €</p>													

Préfecture du Terr de Belfort

2 8 DEC. 2012

Service Courrier

ACTIF NON REPRIS ET CONSERVE PARTIA. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE LA BOUBLEUSE
ANNEXE 2

PART NON REPRIS suite aux partages		part repris 7 communes		part restante non reprise	
Désignation	Date	V. Origine	VHC 31/12/2011		
Distinction					
études SDA		27 859,16 €	11 566,53 €		16 292,63 €
travaux sur 6 Fr. Beuron + Montreux		131 245,54 €	1276,00 €		129 969,54 €
significative 15 PA		1 349,50 €	425,33 €		924,17 €
reseau nord phase 3 Montreux + Bragny		761 073,97 €	495,58 €		760 578,39 €
			743 975,03 €		504 414,54 €
			272 692,23 €		522 166,70 €

TOTAL ACTIF NON REPRIS 5 139 213,41 €

	Date entrée	V. origine	VHC
Reseau Foursemagne + Montreux	31/12/2000	363 212,61 €	290 576,61 €
Reseau Montreux	31/12/2000	164 051,54 €	131 245,54 €
Dossier 140 Step Nord	02/12/2001	149,95 €	0,00 €
Amesbee Iselst 1000	20/02/2001	310,47 €	0,00 €
Moteur Iselst	01/01/2001	106,96 €	29,94 €
2 erpeaux + canaux	19/12/2001	3 022,95 €	148,73 €
Pompe step Foursemagne	20/06/2001	2 325,92 €	5,00 €
Traverse 4000	19/07/2001	1 052,07 €	649,95 €
étude technique mobiliser	19/07/2001	1 954,00 €	494,07 €
ordinateur mobile	19/09/2001	5 117 €	0,00 €
Solécateur mobile	06/02/2002	28,00 €	0,00 €
Mobilier bureau services techniques AS	20/09/2002	210,00 €	70,00 €
Pompe Hysa CP 3085 step Foursemagne	14/04/2005	1 332,00 €	1 332,00 €
Equipement C15	25/06/2002	316,89 €	0,00 €
Appareil photo administration	10/09/2003	552,00 €	37,00 €
Pompe towa step Montreux	02/12/2003	552,00 €	265,00 €
Pompe towa step Montreux	02/12/2003	600,00 €	240,00 €
Train step Montreux	18/11/2003	9 200,00 €	9 200,00 €
Equipement	31/08/2005	885,70 €	812,70 €
Acton phi ordinateur	28/07/2005	290,00 €	0,00 €
Appareil ordinateur portable	06/07/2005	317,72 €	0,00 €
Imprimante	14/04/2005	693,50 €	0,00 €
ordinateur portable	06/07/2005	1 495,63 €	855,50 €
ordinateur	14/04/2005	83,23 €	0,00 €
Traverse Foursemagne	31/08/2005	4 260,76 €	2 723 €
calodiffuseur	20/09/2005	39,00 €	0,00 €
Lampe de bureau	24/07/2005	174,60 €	0,00 €
Inflateur	24/07/2005	38,45 €	0,00 €
odomètre	15/11/2005	127,50 €	95,50 €
ordinateur services administration	31/08/2005	1 261,00 €	0,00 €
Pompe step Foursemagne	05/10/2006	370,00 €	148,00 €
Pompe DP 3085M471 PFI Foursemagne	24/07/2006	1 958,61 €	1 178,61 €
Pompe DS 3085M471	14/09/2006	1 414,49 €	850,49 €
Acton chemin de fer Montreux	03/05/2006	31 065,00 €	27 983,00 €
Traverse step Montreux	24/07/2006	1 956,00 €	1 784,00 €
Appareil ordinateur step nord	15/11/2007	55,01 €	0,00 €
Machine informatique step nord	31/12/2007	5 012,00 €	0,00 €
Appareil step Nord	31/12/2007	7 800,00 €	0,00 €
ordinateur SSI Administration	12/09/2007	2 050,27 €	0,00 €
ordinateur services techniques	02/09/2007	1 392,54 €	0,00 €
ordinateur technique AS	31/12/2007	673,11 €	0,00 €
ACS Montreux	03/10/2007	790,00 €	0,00 €
ACS Foursemagne step nord	03/10/2007	43 800,00 €	18 425,00 €
STEP Bassin 1 Step Nord	11/12/2008	611 509,07 €	530 029,07 €
STEP Bassin 2 Step Nord	11/12/2008	611 509,07 €	530 029,07 €
Directeur AS	09/06/2009	25,99 €	0,00 €
Directeur mobile	09/06/2009	25,99 €	0,00 €
Impression administratif AS	14/09/2008	25,99 €	0,00 €
Impression technique	14/09/2008	25,99 €	0,00 €
ordinateur HP	11/12/2008	2 412,31 €	0,00 €
refrigerateur step nord	21/09/2008	1 235,94 €	74,196 €
ue enclavée égale administration	11/09/2008	1 172,24 €	0,00 €
Traverse nord phase 1 canalisat	12/09/2008	6 720,00 €	6 322,00 €
step nord	31/12/2008	1 109 246,69 €	1 643 262,08 €
Terrain Montreux	31/12/2008	611 509,07 €	567 646,07 €
Terrain Montreux	12/11/2008	194,00 €	152,00 €
Grade cap Bassin step Montreux	10/07/2008	1 615,00 €	1 615,00 €
complément S/G	26/03/2009	1 585,00 €	1 538,00 €
ordinateur	20/05/2009	255,43 €	0,00 €
Traverse nord phase 2 Montreux	31/12/2009	312 382,96 €	722 138,96 €
boche terre step Montreux	09/09/2009	20 200,00 €	18 923,00 €
Terrain Montreux pour pompe	16/01/2010	702,67 €	702,67 €
seras phi	01/03/2010	149,65 €	0,00 €
ordinateur	15/08/2010	1 343,03 €	49,04 €
ordinateur	15/08/2010	1 302,00 €	1 130,00 €
Traverse nord phase 2006 canalisat	31/12/2010	24 676,04 €	23 885,04 €
Traverse nord phase 2006 canalisat	22/06/2011	800,00 €	500,00 €
Directeur mobile Montreux	26/07/2011	924,34 €	213,34 €
Directeur mobile Montreux	18/01/2011	136,00 €	68,00 €
Traverse Montreux	04/07/2011	1 279,00 €	953,00 €
Traverse Montreux	07/02/2011	4 674,00 €	4 365,00 €
Traverse Montreux	18/01/2011	2 487,50 €	2 322,50 €
Traverse Montreux	07/02/2011	26 729,34 €	26 336,34 €
		5 187 817,85 €	4 617 046,71 €

PASSIF NON REPRIS ET CONSERVE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE LA BOURBEUSE
ANNEXE 3

PASSIF NON REPRIS

Objet de la dépense	Date	Montant de l'emprunt	Montant au 1er janvier
Assainissement Foussemagne	31/12/2000	8 221,27 €	5 189,81 €
Construction step Nord	31/12/2000	230 600,00 €	161 420,00 €
construction réseau nord phase 1	03/12/2001	435 145,00 €	362 620,85 €
construction réseau nord phase 1	28/06/2001	74 600,00 €	52 220,00 €
construction réseau nord phase 1	18/12/2011	400 000,00 €	350 764,56 €
réseau nord phase 2	01/01/2001	310 000,00 €	295 876,80 €
Avance STEP N°SUB1	01/01/2006	300 000,00 €	180 000,00 €
Subv ext Construction STEP Nord	01/01/2009	324 343,00 €	324 343,00 €
Subv ext Construction bassin 1	01/01/2009	310 540,00 €	310 540,00 €
Sub ext construction bassin 2	01/01/2009	510 539,00 €	510 539,00 €
Sub ext réseau nord phase 1	01/01/2009	485 395,40 €	485 395,40 €
Sub ext réseau nord phase 2	01/01/2010		87 245,00 €
			3 126 154,42 €

PASSIF NON REPRISE suite aux partages

Objet de la dépense	Date	Montant de l'emprunt	Montant au 1er janvier	part reprise 7 communes	part restante non reprise
Financement étude AC	P	67 107,44 €	48 775,81 €	20 222,45 €	28 553,36 €
Réhabilitation ANC Phase 2	P	125 000,00 €	111 965,23 €	24 340,27 €	87 624,96 €
réseau nord phase 3	P	119 000,00 €	113 999,38 €	37 163,80 €	76 835,58 €
Avance versée sce assain mont + bretagne	P	440 000,00 €	432 666,67 €	141 049,33 €	291 617,34 €
subvention Ag Eau - réseau Nord phase 3	P	211 996,00 €	208 462,73 €	67 958,85 €	140 503,88 €
subvention DGE 2010 - réseau Nord phase 3	P	20 000,00 €	19 666,67 €	6 411,33 €	13 255,34 €
			935 536,49 €	297 146,03 €	638 390,46 €

TOTAL PASSIF NON REPRIS 3 764 544,88 €

Assainissement FROIDEFONTAINE

ANNEXE 1

ACTIF

Désignation du bien	Partielle ou totale	Critère répartition	Date entrée	V. origine	VNC	FROIDEFONTAINE
études SDA	P	m3 consommés	14/11/2001	27 898,16 €	27 898,16	2 831,50 €
VNC 31/12/2011 total transférée						2 831,50 €

PASSIF

Objet de la dépense	Partielle ou totale	Critère répartition	Réf	Date	Montant de l'e	Montant au 1er janvier 2011	FROIDEFONTAINE
<i>Emprunts</i>							
Financement étude AC	P	m3 consommé			67 107,44 €	48 775,81 €	4 950,46 €
Réhabilitation ANC Phase 2	P	1 système ANC/23			125 000,00 €	111 965,23 €	4 868,05 €
					192 107,44 €	160 741,04 €	9 818,51 €